

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 17 février 2020

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - CAGB - La City, 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 4.1, 5.1.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Michel JASSEY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents :

M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance :

Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : A. LORIGUET, P. DUCHEZEAU

Mandataires : F. TAILLARD, E. MAILLOT

Subvention au Festival de Caves

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Coopérations »	Montant de l'opération : 6 000 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

Résumé :

Le Festival de caves poursuit et consolide cette année son développement en Suisse, grâce aux contacts noués entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Lausanne, en particulier via un partenariat avec le Théâtre 2.21 et La compagnie heureuse de Lausanne. Cette coopération, qui a débuté en 2019 et qui est envisagée sur trois ans, s'intensifie cette année. En plus des représentations de part et d'autre, un metteur en scène lausannois est intégré à l'équipe du festival. En outre, une résidence à Lausanne est prévue. D'autres lieux de diffusion sont recherchés ailleurs en Suisse. Une subvention de 6 000 € est sollicitée au titre des coopérations franco-suisse.

I. Vers le renforcement d'un espace culturel commun avec la Suisse

Dans la région Bourgogne Franche-Comté environnée de pôles territoriaux puissants (Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace...), Grand Besançon Métropole a tout intérêt à marquer sa singularité en mettant en avant sa capacité à nouer des relations avec la Suisse et, plus encore, ce qui l'unit d'ores et déjà à la Suisse. La carte culturelle participe pleinement de cette volonté et de cette dynamique transfrontalière. C'est pourquoi le projet de territoire, approuvé en juin 2018, fait du renforcement de l'espace culturel commun avec la Suisse une priorité.

Eu égard à ces enjeux, Grand Besançon Métropole soutient depuis plusieurs années l'Association européenne du Festival de Caves pour consolider l'implantation du festival en Suisse et ainsi renforcer le sentiment d'appartenir à un espace culturel commun, transfrontalier. En effet, le festival s'étend à la Suisse depuis 2016 (à Neuchâtel, puis à Lausanne).

Grâce au partenariat entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Lausanne, formalisé en novembre 2018, des contacts ont été noués avec la Compagnie heureuse et le Théâtre 2.21 à Lausanne. Ils ont permis en 2019 une programmation franco-suisse renforcée : deux créations de la compagnie bisontine Mala Noche appartenant au festival ont été jouées chacune deux fois à Lausanne en octobre 2019. Réciproquement, *Le laboureur de Bohème*, création de la Compagnie heureuse, a été jouée quatre fois à Besançon pendant le festival, en mai. Les liens ainsi noués permettent aujourd'hui une coopération avancée, avec des résidences d'écriture et des mises en scène partagées.

La programmation de la saison 2020 du Festival de caves est proposée pour la période du 12 mai au 26 juin. Elle privilégie comme les années précédentes les territoires ruraux et périurbains, en relais avec les associations locales et les propriétaires privés désireux de mettre leur espace de cave au service de la culture. Les représentations se poursuivent généralement par un moment de convivialité, d'échanges directs sur le spectacle avec les artistes ou plus largement sur les phénomènes de société évoqués dans les écritures contemporaines. Cette année, dix créations seront mises en scène par une équipe de huit comédiens et neuf metteurs en scène.

L'association renouvelle cette année son approche avec une équipe davantage professionnelle et une programmation plus concentrée territorialement. Par ailleurs, le recrutement d'un administrateur à mi-temps est envisagé. L'association vise ainsi le maintien de la dynamique créative et de l'objectif de donner à voir du théâtre à des spectateurs éloignés des structures culturelles. La mise en œuvre du projet s'étend d'octobre 2019 à juin 2020.

II. Une subvention demandée au titre des coopérations franco-suissees

Comme les années précédentes, une subvention de 6 000 € est demandée au titre des coopérations franco-suissees. La qualité artistique et la renommée du festival ne fait plus débat et le public lui est fidèle : 3 200 spectateurs en 2019 dont plus de 1 500 dans Grand Besançon Métropole. C'est pourquoi le Festival de caves sollicite par ailleurs des subventions de la Ville de Besançon (une demande de 11 500 €) et Grand Besançon Métropole (une demande de 10 000 €) au titre du fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles. En revanche, le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, après avoir soutenu le développement du festival au sein de cet espace de coopération pendant plusieurs années, a décidé de ne plus lui attribuer de subvention en 2019.

Le budget prévisionnel de l'association pour 2020 s'élève à 127 120 €. La part de subventions représente 77 300 €, réparties comme suit :

Ville de Besançon	11 500 €
GBM Fonds d'aide manifestations culturelles	10 000 €
GBM Coopérations transfrontalières	6 000 €
Etat / DRAC	7 500 €
Etat / FONPEPS	2 500 €
Département du Doubs	13 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	25 000 €
Autres collectivités	800 €
Institutions professionnelles	1 000 €
Total des subventions	77 300 €

La perspective de la coopération pluriannuelle avec les partenaires lausannois, en complément de sa recherche permanente d'autres lieux suisses, permet d'asseoir le Festival de caves dans une véritable logique transfrontalière. Cette dynamique rejoint ainsi l'ambition de Grand Besançon Métropole de renforcer l'espace de coopération avec la Suisse. Il est donc proposé de répondre favorablement à la demande de subvention du Festival de Caves et de lui allouer un montant de 6 000 € au titre de ce volet transfrontalier.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association européenne Festival de caves au titre de la coopération transfrontalière.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0